

TIR NATIONAL DE VERSAILLES

2, route de Saint Cyr 78000 VERSAILLES

Versailles, le 30 Juillet 2021

APPEL DE COTISATION

Chers Amis Tireurs,

Le moment est venu de nous rappeler à votre bon souvenir pour le renouvellement de votre adhésion à notre Association. La saison sportive commence le 01/09/2021 et se termine le 31/08/2022.

Quelques adhérents se sont à nouveau manifestés pour solliciter une remise de cotisation. La cotisation est versée parce que vous adhérez à une association. Ne croyez pas que cette association ait fait des économies en période de fermeture au public, bien au contraire. C'est pourquoi nous maintenons le montant de la cotisation et nous vous remercions de votre fidélité. Cependant les adhérents ayant payé un vestiaire pour la saison 2020-2021 ne le paient pas pour la saison 2021-2022.

Le projet « centre multisport du Trou d'Enfer » suit son cours avec les aléas inhérents au Covid 19. Le déménagement se fera sans rupture.

Il devient législativement obligatoire (loi L231-1-5) de présenter un certificat médical nominatif, comportant votre date de naissance, de non contre-indication à la pratique du tir sportif de moins de 3 mois, et de fournir une photo d'identité pour se voir délivrer une licence.

Rappels

Toute personne non à jour de cotisation au 30 Septembre ne pourra plus accéder aux pas de tir pour des raisons de validité d'assurance, ni même, réserver un créneau de tir, transporter ses armes conformément à la législation en vigueur et au règlement du TNV.

Toute demande d'Avis Favorable s'effectue avec la licence en cours de validité 2021/2022 qui atteste la délivrance d'un certificat médical.

La suppression de l'obligation du carnet de tir sera remplacée par le suivi de l'assiduité au travers des badges.

Il est possible en septembre et octobre de payer la licence + cotisation en une seule fois mais avec 3 chèques, le troisième chèque étant encaissé en décembre compte tenu du paiement de l'indemnité d'occupation en Janvier. Les paiements effectués en Novembre pourront être fractionnés en 2 (un chèque encaissé en novembre, l'autre en décembre).

Les paiements par CB ou espèces se font en une seule fois.

Le Conseil d'Administration vous remercie d'avance de votre soutien.

BORDEREAU DE RÉINSCRIPTION, SAISON 2021-2022

PHOTO
D'IDENTITÉ

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

N° LICENCE : _____

ADRESSE POSTALE : _____

E-MAIL : _____

TÉLÉPHONE : _ _ _ _ _

Cotisation TNV + kit EdT Jeune 2021-2022 : **35€**

Licence fédérale Jeune 2021-2022 : **0€**

Cotisation TNV Adulte 2021-2022 : **257€**

Licence fédérale Adulte 2021-2022 : **80€**

VESTIAIRES :

- Les adhérents ayant payé un vestiaire pour la saison 2020-2021 ne payent pas pour la saison 2021-2022.
- Les adhérents souhaitant louer un nouveau vestiaire pour la saison 2021-2022 doivent payer 46€ pour l'année.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article XXIII – ARMOIRES VESTIAIRES

Le TNV met à disposition de ses membres des armoires vestiaires. Le montant annuel facturé est décidé par le conseil d'administration, pour exemple 46 Euros en 2021.

L'armoire qui est louée est destinée à l'usage exclusif du locataire, pour y entreposer, sous sa responsabilité son matériel de tir.

Il est interdit d'y stocker des armes, des munitions ou de la poudre, ainsi que de la nourriture ou des boissons.

Le badge est paramétré pour donner accès à cet espace. Le prêt de ce badge engage la responsabilité de son titulaire auprès de l'association en cas de vol ou d'exaction.

La location d'une armoire ne constitue pas un contrat de dépôt entre l'association et le locataire, et n'implique pas un droit de garde de la part du TNV.

SIGNATURE :

CERTIFICAT MÉDICAL VÉRIFIÉ : **OUI** **NON**

PAIEMENT : **ESP** **CB** **CHQ** MONTANT : _____ €